



DEPARTEMENT DE L'EURE
INTERCO NORMANDIE SUD EURE
84 Rue du Canon
27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

N° D2021 - 323

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 08 Décembre 2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 71

Présents : 48

Pouvoirs : 8

Votants : 56

Pour : 56

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt et un, le 08 décembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 02 décembre 2021, s'est réuni en séance publique dans la salle des fêtes de Damville -MESNILS SUR ITON, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOULOGNE

Etaient présents :

MMS. Claude AMIGON. Philippe BACCARO. Laurent BAISSAS. Yves BARES (Suppléant de Mme COMPAGNON). Véronique BAUDOIN. Mohamed BENSALAH. Jean-Luc BODEY. Colette BONNARD. Nicole BOUCHER. Richard BOUCHERIE. Jean-Luc BOULOGNE. Emmanuel BOURLON DE ROUVRE. Patrick BRAULT. Jean-Luc BRISSET. Damien BRUNET. Gilles CHATEAUGIRON. Michèle CHAUVIERE. Gérard CHERON. Sylvie CORMIER. Raymond CORNET. Jocelyne DE TOMASI. Sophie DELHOME. Annie DEPRESLE. Gérard DERYCKE. Geneviève DHEYGERS. Aurélien DOUBLET. Marie-Claude FRANCHET. Michel GRUDE. Denis GUITTON. Jean-Claude LANOS. Xavier LEBON. Delphine LEPELTIER. Frédéric MALHERBE (Suppléant de Mr NOEL). Marc MORIERE. Nathalie NOEL. Michel OSMOND. Alain PETITBON. Alexandre POURVU. Jules PRIVE. Jean-Claude PROVOST. Lydie REBER. Frédéric REY. Yves Marie RIVEMALE. Sébastien RIVIERE (Suppléant de M. VANDEWALLE) Thierry ROMERO. Michel SAMON. Jean-Claude SURMULET. Chantal TOPART.

Excusés :

MMS. Vincent BONTE (Pouvoir à Mme LEPELTIER) Patrice BOUDEYRON (Pouvoir à M. OSMOND) Françoise BULARD (Pouvoir à M. CHERON) Maryvonne CHOISSELET (Pouvoir à M. LEBON) Géraldine DUMOUTIER. Nathalie GICQUIAUD (Pouvoir à Mme DEPRESLE) Fabien GOUTTEFARDE. Sébastien JOUSSET. Claude LAINE (Pouvoir à M. BRUNET) Fabienne LEFORT (Pouvoir à M. BAISSAS). Pauline MOUTONNET (Pouvoir à Mme DELHOME). Eric WOHLSCHLEGEL

Absents :

MMS. Max AUFFRET. Hélène BIQUET. Charles DE SELLE DE BEAUCHAMP. Catherine DESNOS. Noëlla ENAUX. Michel GOSSET. Jacqueline GOUGIS. Denis LOUVARD. Pascale MARTIN. Geneviève SAS.

Secrétaire de Séance : Marc MORIERE

VOIRIE - Règlement de Voirie

Vu le Code Générale des Collectivités

Territoriales, Vu le Code de la Voirie Routière,

L'INTERCO Normandie Sud Eure assure dans le cadre de sa compétence voirie « La Création, l'aménagement et l'entretien de la voirie communautaire ».

A ce titre et afin de définir l'exercice de la compétence, un règlement a été établi et voté lors de l'assemblée communautaire du 22 Novembre 2017.

Au regard de l'évolution des pratiques et afin d'en simplifier la lecture et l'usage, un nouveau règlement a été établi.

Il définit les règles et modalités administratives et techniques d'interventions auxquelles sont soumises l'occupation et les travaux ou ouvrages exécutés sur le domaine public routier de l'INSE, ses voies, ouvrages et espaces publics, leurs dépendances et accessoires.

Il détermine également les conditions d'exécution par l'INSE de travaux d'entretien, de réfection, d'aménagements.

Vu l'avis favorable de la Commission Voirie du 29 Novembre 2021

Considérant l'avis favorable du Bureau du 1^{er} décembre 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

✶ **APPROUVE** le règlement de voirie de l'INSE (ci-joint)

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 14 DEC. 2021

Le Président
Jean-Luc BOULOGNE

